



## Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires s'effectuent sur le [portail Familles](#). La définition de la carte scolaire, les affectations dans les écoles et les inscriptions scolaires relèvent de la responsabilité du maire. Cependant, l'admission définitive à l'école maternelle ou élémentaire est prononcé par le

### INSCRIPTIONS EN PETITE SECTION DE MATERNELLE

La scolarisation des enfants en petite section de maternelle – nés avant le 31 décembre 2021 – à la rentrée de septembre 2024, les inscriptions s'effectuent sur le [portail Familles](#).

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le 01 41 13 33 00.

Pièces à fournir :

- ▶ deux justificatifs de domicile à Sceaux : acte notarié ou dernière quittance de loyer, facture d'eau ou d'électricité de moins de trois mois, relevé de charges de copropriété ;
- ▶ un justificatif d'identité des responsables légaux (pièces d'identité, passeports...) et tout acte justifiant de la situation familiale de l'enfant (séparation ou divorce des parents, tutelle, etc.) ;
- ▶ un acte de naissance de chaque enfant à charge dont l'enfant à inscrire ;
- ▶ carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires.

Ces documents doivent justifier, sans équivoque, de votre domiciliation à Sceaux et être présentés sous leur forme originale. Toute fausse déclaration pourra donner lieu à des poursuites.

## UNE DÉMARCHE À EFFECTUER AU PLUS TÔT

L'inscription à l'école est à effectuer dès que possible. En effet, le nombre d'inscrits a une incidence directe sur les décisions d'ouverture ou de fermeture de classes prononcées par la direction académique.

### **Bon à savoir :**

L'inscription en école élémentaire est automatique et ne nécessite pas de démarche, sauf pour les nouveaux Scéens.

### **En cas de déménagement**

Les familles qui déménagent ont pour obligation de déclarer leur changement d'adresse. Dans le cas d'un déménagement hors de Sceaux, si les enfants poursuivent leur scolarité au sein d'une école maternelle ou élémentaire publique à Sceaux (obtention obligatoire d'une dérogation à la carte scolaire), les prestations seront facturées à un tarif extérieur, appliqué à compter du premier jour du mois suivant le déménagement. En cas de déclaration tardive, la Ville appliquera le tarif extérieur à compter du mois du déménagement effectif et calculera une facture complémentaire pour la famille.

### **Le saviez-vous ?**

A l'école, un plan d'intégration scolaire peut être mis en place pour les enfants porteurs de handicap. La demande doit être faite au moment de l'inscription scolaire. Une commission d'éducation spéciale (rattachée à la direction académique des services de l'Éducation nationale) définit avec la famille les modalités d'accueil requises.

> Pour toute situation particulière ou si vous venez d'emménager à Sceaux, contactez le service Vie scolaire au 01 41 13 33 00 ou [Sceaux info mairie](#).

## ASSURANCE SCOLAIRE

Pour garantir les dommages causés ou subis par votre enfant, il est nécessaire de souscrire une assurance dite "responsabilité civile et individuelle d'accident". Cette assurance est obligatoire pour les sorties et voyages scolaires, visites de musée, classes transplantées, accueils de loisirs, centres d'accueil maternels, études dirigées et pause méridienne.

Vérifiez sur votre contrat d'assurance si les risques scolaires, péri et extrascolaires sont inclus. À défaut, contactez votre assureur ou l'une des associations de parents d'élèves qui vous proposera un contrat d'assurance adapté. L'attestation d'assurance sera demandée par la direction de l'établissement scolaire.

**DANS LA RUBRIQUE :**  
**«ÉDUCATION»**

---

---

> ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

> A L'ÉCOLE

> AUTOUR DE L'ÉCOLE

> MES DÉMARCHES

### CALENDRIER PETITE ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT
Ven 1	Dim 1	Mer 1	Ven 1	Lun 1	Jeu 1	Ven 1	Lun 1	Mer 1	Sam 1	Lun 1	Jeu 1
Sam 2	Lun 2	Jeu 2	Sam 2	Mer 2	Ven 2	Sam 2	Mar 2	Jeu 2	Dim 2	Mar 2	Ven 2
Dim 3	Mar 3	Ven 3	Dim 3	Mer 3	Sam 3	Dim 3	Mer 3	Ven 3	Lun 3	Mer 3	Sam 3
Lun 4	Mer 4	Sam 4	Lun 4	Jeu 4	Dim 4	Lun 4	Jeu 4	Sam 4	Mar 4	Jeu 4	Dim 4
Mar 5	Jeu 5	Dim 5	Mar 5	Ven 5	Lun 5	Mar 5	Ven 5	Dim 5	Mer 5	Ven 5	Lun 5
Mer 6	Ven 6	Lun 6	Mer 6	Sam 6	Mar 6	Mer 6	Sam 6	Lun 6	Jeu 6	Sam 6	Mer 6
Jeu 7	Sam 7	Mar 7	Jeu 7	Dim 7	Mer 7	Jeu 7	Dim 7	Mar 7	Ven 7	Dim 7	Mer 7
Ven 8	Dim 8	Mer 8	Ven 8	Lun 8	Jeu 8	Ven 8	Lun 8	Mer 8	Sam 8	Lun 8	Jeu 8
Sam 9	Lun 9	Jeu 9	Sam 9	Mar 9	Ven 9	Sam 9	Mar 9	Jeu 9	Dim 9	Mar 9	Ven 9
Dim 10	Mar 10	Ven 10	Dim 10	Mer 10	Sam 10	Dim 10	Mer 10	Ven 10	Lun 10	Mer 10	Sam 10
Lun 11	Mer 11	Sam 11	Lun 11	Jeu 11	Dim 11	Lun 11	Jeu 11	Sam 11	Mar 11	Jeu 11	Dim 11
Mar 12	Jeu 12	Dim 12	Mar 12	Ven 12	Lun 12	Mar 12	Ven 12	Dim 12	Mer 12	Ven 12	Lun 12
Mer 13	Ven 13	Lun 13	Mer 13	Sam 13	Mar 13	Mer 13	Sam 13	Lun 13	Jeu 13	Sam 13	Mer 13
Jeu 14	Sam 14	Mar 14	Jeu 14	Dim 14	Mer 14	Jeu 14	Dim 14	Mar 14	Ven 14	Dim 14	Mer 14
Ven 15	Dim 15	Mer 15	Ven 15	Lun 15	Jeu 15	Ven 15	Lun 15	Mer 15	Sam 15	Lun 15	Jeu 15
Sam 16	Lun 16	Jeu 16	Sam 16	Mar 16	Ven 16	Sam 16	Mar 16	Jeu 16	Dim 16	Mar 16	Ven 16
Dim 17	Mar 17	Ven 17	Dim 17	Mer 17	Sam 17	Dim 17	Mer 17	Ven 17	Lun 17	Mer 17	Sam 17
Lun 18	Mer 18	Sam 18	Lun 18	Jeu 18	Dim 18	Lun 18	Jeu 18	Sam 18	Mar 18	Jeu 18	Dim 18
Mar 19	Jeu 19	Dim 19	Mar 19	Ven 19	Lun 19	Mar 19	Ven 19	Dim 19	Mer 19	Ven 19	Lun 19
Mer 20	Ven 20	Lun 20	Mer 20	Sam 20	Mar 20	Mer 20	Sam 20	Lun 20	Jeu 20	Sam 20	Mer 20
Jeu 21	Sam 21	Mar 21	Jeu 21	Dim 21	Mer 21	Jeu 21	Dim 21	Mar 21	Ven 21	Dim 21	Mer 21
Ven 22	Dim 22	Mer 22	Ven 22	Lun 22	Jeu 22	Ven 22	Lun 22	Mer 22	Sam 22	Lun 22	Jeu 22
Sam 23	Lun 23	Jeu 23	Sam 23	Mar 23	Ven 23	Sam 23	Mar 23	Jeu 23	Dim 23	Mar 23	Ven 23
Dim 24	Mar 24	Ven 24	Dim 24	Mer 24	Sam 24	Dim 24	Mer 24	Ven 24	Lun 24	Mer 24	Sam 24
Lun 25	Mer 25	Sam 25	Lun 25	Jeu 25	Dim 25	Lun 25	Jeu 25	Sam 25	Mar 25	Jeu 25	Dim 25
Mar 26	Jeu 26	Dim 26	Mar 26	Ven 26	Lun 26	Mar 26	Ven 26	Dim 26	Mer 26	Ven 26	Lun 26
Mer 27	Ven 27	Lun 27	Mer 27	Sam 27	Mar 27	Mer 27	Sam 27	Lun 27	Jeu 27	Sam 27	Mer 27
Jeu 28	Sam 28	Mar 28	Jeu 28	Dim 28	Mer 28	Jeu 28	Dim 28	Mar 28	Ven 28	Dim 28	Mer 28
Ven 29	Dim 29	Mer 29	Ven 29	Lun 29	Jeu 29	Ven 29	Lun 29	Mer 29	Sam 29	Lun 29	Jeu 29
Sam 30	Lun 30	Jeu 30	Sam 30	Mar 30	Ven 30	Sam 30	Mar 30	Jeu 30	Dim 30	Mar 30	Ven 30
Dim 31	Mar 31	Ven 31	Dim 31	Mer 31		Dim 31	Ven 31		Mer 31	Sam 31	

■ Vacances  
 ■ Jours fériés  
 ■ Fermeture des LAEP  
 ■ Regroupement

■ Permanences du service Finances/facturation  
 ■ Fermeture des crèches

■ Périodes d'inscription pour les vacances depuis le Portail familles :  
 Toussaint du 1<sup>er</sup> au 14/09, Noël du 21/09 au 5/10, Hiver du 9 au 23/11,  
 Printemps du 11/01 au 25/01, Été du 28/02 au 15/03  
 LAEP Chaire : mercredi matin de 9h30 à 11h30  
 LAEP Blagis : vendredi matin de 9h30 à 11h30

Pour l'année 2023-2024, les classes vaqueront le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai 2024.  
 Retours des élèves : le 4 septembre 2023.  
 Sortie des élèves le 6 juillet 2024. Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

Calendrier petite enfance et vie scolaire

Cliquez sur la vignette pour l'agrandir.

### CARTE SCOLAIRE

📄 Carte du périmètre scolaire de la ville de Sceaux à compter de la rentrée 2024 (3.63 Mb.)

### EN SAVOIR PLUS

> Le conseil consultatif de la vie scolaire

### PUBLICATIONS





## Guide de la famille et de l'écolier 2023-2024

---

PDF - 6.22 MO



## Temps de la famille et de l'enfant

---

PDF - 483 KO



## Temps d'accueil des parents

---

PDF - 502.36 KO



TOUTES LES PUBLICATIONS

## POUR ALLER PLUS LOIN

---

- > Site de l'Académie de Versailles
- > Direction des services départementaux de l'Education nationale (92)



**MAIRIE DE SCEAUX**  
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN  
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

## LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

**HORAIRE D'OUVERTURE :** Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION **STRATIS**